

Qualité de l'eau des puits domestiques
**Avez-vous pris toutes les précautions nécessaires
pour protéger votre santé?**

Rouyn-Noranda, le 18 avril 2016 - Comme à tous les printemps, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue rappelle aux propriétaires dont la résidence est alimentée par un puits domestique, l'importance de faire analyser leur eau potable afin de prévenir toute contamination. La Direction de santé publique en profite également pour inciter les propriétaires qui ne l'ont jamais fait, à effectuer une analyse physico-chimique complète de leur eau.

Pourquoi une analyse physico-chimique complète?

Il est recommandé de procéder à une analyse complète de l'eau environ tous les 10 ans. Idéalement, la première analyse devrait être faite au moment où l'on creuse le puits. La raison est simple : c'est parce que certains contaminants se retrouvent de façon naturelle dans les sols de la région et donc, dans l'eau des puits. L'arsenic, le cuivre, le plomb et l'uranium sont les contaminants physico-chimiques les plus répandus dans les sols de l'Abitibi-Témiscamingue. Une fois faite, il n'est pas nécessaire de répéter cette analyse à court terme puisque la présence de contaminants physico-chimiques n'a pas tendance à varier énormément avec le temps.

Ne vous fiez pas à la couleur ou au goût de votre eau pour juger de sa qualité! Les contaminations passent souvent inaperçues parce qu'elles ne changent ni l'apparence ni le goût de l'eau. Cependant, le fait de consommer une eau contaminée sur une très longue période peut augmenter de façon significative les risques de développer un cancer, d'où l'importance de faire les analyses appropriées.

Un coup de pouce financier des organismes de bassin versant

Les propriétaires qui souhaitent faire analyser l'eau de leur puits ont accès pour la première fois à un coup de pouce financier offert grâce à un nouveau programme mis sur pied par les organismes de bassin versant (OBV) de la région. Une partie des frais d'analyse de votre eau peut vous être remboursée si vous acceptez d'en transmettre les résultats. Cette cueillette de données permettra de bâtir une base de données qui pourra être utilisée par les différents paliers gouvernementaux ainsi que par les établissements d'enseignement.

Afin d'obtenir toutes les informations nécessaires pour bénéficier de ce coup de pouce financier, consultez le site web de l'OBV de l'Abitibi-Jamésie au obvaj.org/projet-volontaire-danalyse-de-la-qualite-de-leau-de-votre-puits-residentiel/ ou celui de l'OBV du Témiscamingue au http://www.obvt.ca/activites/projets_majeurs. Vous pouvez aussi contacter un professionnel en santé environnementale de la Direction de santé publique au 819 764-3264, poste 49421.

Et n'oubliez pas l'analyse bactériologique, deux fois l'an!

Si une analyse complète de l'eau n'est nécessaire que tous les 10 ans, un autre type d'analyse devrait faire partie de la routine printanière de tous les propriétaires de résidences alimentées par un puits domestique : il s'agit de l'analyse bactériologique.

Celle-ci permet de déceler la présence de bactéries et autres micro-organismes susceptibles de nuire à la santé. Le fait de consommer l'eau d'un puits contaminé entraîne des effets qui s'apparentent généralement à ceux de la gastro-entérite : nausées, vomissements, diarrhées et crampes abdominales. Les enfants, les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli sont les plus vulnérables. Encore une fois, ne vous fiez pas à la couleur ou au goût de votre eau pour juger de sa qualité. Les bactéries sont invisibles et ne goûtent rien. Elles peuvent donc vous jouer des tours!

La Direction de santé publique recommande de faire une analyse bactériologique de l'eau de puits deux fois par année : la première fois, juste après la fonte des neiges au printemps, et la seconde, au cours de l'été ou l'automne, idéalement après une période de pluie abondante.

Au cours d'une année, un puits domestique sur quatre sera contaminé par des bactéries en Abitibi-Témiscamingue. Les installations situées près de certaines rivières et plans d'eau, plus susceptibles d'être inondées par la montée des eaux printanières, sont plus vulnérables aux infiltrations et aux risques de contamination. De plus, contrairement à ce que plusieurs croient, les puits artésiens peuvent aussi être contaminés.

En cas de contamination, il sera nécessaire de faire bouillir l'eau une minute avant de la consommer. Il faudra aussi procéder à la désinfection de votre puits. Pour connaître la procédure à suivre et pour avoir d'autres informations sur l'entretien et l'aménagement des puits domestiques, consultez le site web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au :
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm>.

La liste des laboratoires accrédités par le MDDELCC pour procéder aux analyses dont il est question dans ce communiqué (analyse bactériologique et analyse physico-chimique complète) est accessible au www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/lla03.htm.

– 30 –

Source : *Krystina Sawyer*
Adjointe au PDG - relations médias
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Pour entrevue : *Renée Labonne*
Direction des ressources humaines,
des communications et des affaires
juridiques
819 825-5858, poste 2509